



ORDRE DU JOUR

**Assemblée générale 2017-2018 de
l'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke
1^{ère} Assemblée générale ordinaire
Hiver 2018
7 février
16h00
A8-228**

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Isabelle Simard déclare l'ouverture de l'Assemblée à 16h13

2. Désignation du praesidium

**Isabelle Simard propose Albert Bourassa à la Présidence et Kolia Frare au Secrétariat
Mickaël Deschênes appuie
Adopté à l'unanimité**

3. Adoption de l'ordre du jour

**Véronique Bureau propose l'adoption de l'ODJ.
Audrey Ann Martin appuie**

**Isabelle Simard propose de rajouter le point adoption des articles 9 et 10 des RG et le
point pétition comité autochtone
Antoine Poirier-Godon appuie
Adopté à l'unanimité**

**Antoine Poirier-Godon propose de retirer le point subvention itinérance et de déplacer
le point levée de cours vers la fin.
Catherine Bernard appuie.
Le vote est demandé.
Adopté à majorité**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

4. Pétition comité autochtone

Isabelle Simard explique qu'une pétition a été mise en ligne pour faire reconnaître le génocide des autochtones par le gouvernement, mais qu'elle n'a pas reçu assez de signatures, et donc on devrait utiliser l'AG afin d'obtenir des signatures, puisque l'AG est en faveur de la cause autochtone, et invite les membres à signer lorsque Mathieu Desjardins se présentera.

5. Adoption art. 9 et 10 des RG

5.1. Art 9

Lecture de l'art. 9 par la Présidence.

Maxime Bérubé explique que la différence se trouve dans le premier alinéa. Une étudiante l'été dernier a quitté le bac en droit, mais a continué ses activités dans le comité CIA, ce qui a créé une polémique sur son statut de membre de l'AGED et donc son éligibilité à ce poste. Ce changement fait que ce type de membre est réputé, et que durant l'été les étudiants restent membres sans payer de cotisation.

Isabelle Simard propose d'adopter l'art. 9.

Antoine PG appuie

Article 9

Est membre, tout étudiant inscrit au baccalauréat en droit, à temps complet ou partiel, en cheminement régulier ou en cheminement coopératif ou tout étudiant inscrit à un programme intégré comprenant un baccalauréat en droit et une formation de 2e cycle, notamment en common law et droit transnational, droit-MBA et droit-Sciences de la vie, et qui paye sa cotisation à l'AGED. Les étudiants inscrits au campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke ne sont pas membres.

Est réputée membre, toute personne n'étant pas visée par le premier alinéa, ayant été inscrite aux deux dernières sessions et n'ayant pas complété le baccalauréat en droit, en cheminement régulier ou coopératif, ou un programme intégré comprenant un baccalauréat en droit et une formation de 2e cycle, notamment en Common law et droit transnational, en droit-MBA et en droit-Sciences de la vie, pour lequel il est inscrit.

Un membre peut se retirer de l'association étudiante à tout moment. La demande doit être faite par avis écrit adressé au conseil exécutif. Un membre qui se retire ne pourra ni profiter d'aucun service de l'association, ni participer aux activités de l'association ni voter lors des différentes instances de l'AGED.

Antoine Poirier-Godon propose d'amender 9(3) "d'aucun service" par "des services".

Chloé Valiquette appuie

Véro Bureau propose d'amender réputé pour réputée.

Kolia Frare

L'art 9 amendé est adopté à l'unanimité

Il se lit donc :

Article 9

Est membre, tout étudiant inscrit au baccalauréat en droit, à temps complet ou partiel, en cheminement régulier ou en cheminement coopératif ou tout étudiant inscrit à un programme intégré comprenant un baccalauréat en droit et une formation de 2e cycle, notamment en common law et droit transnational, droit-MBA et droit-Sciences de la vie, et qui paye sa cotisation à l'AGED. Les étudiants inscrits au campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke ne sont pas membres.

Est réputée membre, toute personne n'étant pas visée par le premier alinéa, ayant été inscrite aux deux dernières sessions et n'ayant pas complété le baccalauréat en droit, en cheminement régulier ou coopératif, ou un programme intégré comprenant un baccalauréat en droit et une formation de 2e cycle, notamment en Common law et droit transnational, en droit-MBA et en droit-Sciences de la vie, pour lequel il est inscrit.

Un membre peut se retirer de l'association étudiante à tout moment. La demande doit être faite par avis écrit adressé au conseil exécutif. Un membre qui se retire ne pourra ni profiter d'aucun service de l'association, ni participer aux activités de l'association ni voter lors des différentes instances de l'AGED.

5.2 Adoption art 10

L'article 10 se lit comme suit :

Article 10

L'Association exige de ses membres visés par l'article 9 alinéa 1, une cotisation entière à chaque trimestre. Le montant de cette dernière est de 21\$, en date du 23 Mars 2016. Les étudiants de second et troisième cycle qui siègent sur un comité de l'AGED ou participent à ses activités peuvent se voir exiger une cotisation.

En tenant compte des meilleurs intérêts de l'AGED, la cotisation ne peut être remboursée.

Antoine Poirier-Godon propose d'adopter l'art. 10 tel quel

Maxime Bérubé appuie

Maxime Bérubé dit que le texte sera épiscopalisé par la suite

Adopté à l'unanimité

6. Comité Diversité

Mathilda Bourdeau-Chabot dit :

“Bonjour,

Le Comité Féministe souhaite adresser un message à l'assemblée concernant la création du Comité Diversité. Tout d'abord, voici comment se définit nos mandats, tel qu'énoncé à l'art. 78.1 des Règlements généraux de l'AGED.

Le Comité féministe est responsable de la sensibilisation des enjeux féministes intersectionnels, notamment dans le domaine juridique.

Selon nous, le féminisme intersectionnel englobe plusieurs luttes de diverses minorités, dans un but commun : l'égalité. Cela comprend également les luttes multiples d'une même personne pour l'égalité.

Récemment, le Comité a découvert l'existence du Comité Diversité. Leur mandat se définit ainsi :

- Promotion de la diversité, principalement LGBTQ+ et le multiculturalisme, au sein des milieux juridiques par la tenue de conférences, panels, cocktails et autres activités.*
- Sensibilisation à la diversité, principalement les milieux LGBTQ+ et le multiculturalisme, au sein de la Faculté par la tenue de conférences, panels, activités de sensibilisation, capsules éducatives, publications électroniques et autres activités.*

La présente vise à informer les membres quant au malaise ressenti par les membres du Comité Féministe quand à la duplication des mandats. Nous considérons que le Comité Diversité vient reprendre le travail que le Comité Féministe accompli depuis sa création il y a presque deux ans au sein de la faculté de droit de l'UdeS. À titre d'exemple, le Comité Diversité a décidé d'organiser une conférence ayant pour thème la réussite de deux femmes en droit des affaires. Bien que le Comité Diversité nous ait invité à co-organiser l'événement, nous jugions que celui-ci était hors de leurs mandats et qu'il aurait été davantage pertinent que le Comité Féministe le coordonne conjointement avec le CDAI si coopération il devait y avoir. Il y a eu refus d'entendre cette demande. Tout cela fait en sorte que nous nous sommes senties lésées et mises de côté dans la création de ce comité.

Il s'agit ici de la vision du comité. La suite des interventions de la part des membres du Comité Féministe seront faites au nom de chacune d'elles.

Merci."

Karl Boulanger explique qu'ils ont vus des activités organisées sur les femmes, ont proposé au comité d'organiser avec le comité féministe et n'ont pas eu de suite, que le comité féministe voulait faire cela avec le CDAI. Par la suite, comme il n'y a pas eu de démarches, ils ont organisé l'événement eux-mêmes. Comité féministe a écrit au CDAI que la programmation étant complète, l'événement n'aura pas lieu. Décidé de ne pas le faire parce que cela ne faisait pas partie de leurs enjeux. Ensuite comité féministe a voulu le faire seul, et donc n'a pas été organisé du tout.

Catherine Decoste, a écrit au comité (présidence CDAI l'an passé), utilisé ses contacts pour faire l'événement, a écrit pour savoir si un partenariat les intéressait. Sait que relève de la

compétence du comité féministe, ils leur offraient de l'aide mais vu la réticence du comité féministe, événement n'a pas été organisé.

Véronique Bureau dit que personnellement, elle s'est fait dire que le comité Diversité était intéressé à organiser, mais sinon que cela serait fait pareil, même si le comité féministe n'était pas de la partie, et trouve que le fait que si le comité ne voulait pas organiser mais que cela sera fait pareil les force, parce que cela ne rentre pas dans les valeurs du comité que de présenter des gros cabinets. Elle trouve que c'est un comité qui prend de plus en place, alors que le comité féministe a suivi la procédure pour rentrer dans l'AGED et se fait forcer par un comité non intégré à l'AGED.

La présidence invite à faire soit une plénière ou une proposition

Cath Decoste s'excuse si sentis lésés

Laurence Robitaille Contant dit que le point existe probablement pour la création du comité dans l'AGED, et que oui il y a débat entre des mandats possible, mais on sait déjà qu'il y a du conflit et qu'on se renvoie la balle alors que ce n'est pas nécessaire.

Matilda Bourdea-Chabot dit qu'on devrait revenir au débat sur la création du comité.

Karl Boulanger dit que le comité diversité n'est pas intéressé à joindre l'AGED, peut-être éventuellement, mais pas à l'instant.

Isabelle Simard dit que puisque le comité diversité n'est pas un comité de l'AGED, on ne peut pas lui donner un mandat, et que si on ne peut pas chercher un mandat il va falloir y aller avec le comité féministe, et dit que cette AG peut servir à prendre le pouls mais qu'une proposition pourrait être bien, sinon ce débat semble peu concerner les membres et invite à passer à autre chose.

Maxime Bérubé, dit que le mot comité est un groupe mandaté par un autre groupe, et que personne n'a accrédité, et sinon dit que devrait s'appeler Club plutôt que comité, et que d'autres options comme nom existe.

Karl Boulanger en réponse directe, la faculté de droit ne les a pas accrédité, et regarde si on peut trouver une autre appellation.

Daphné Lallemand-Auger (coordo comité féministe) dit que le but du point n'était pas de partir un débat, mais plus un point d'information, sur comment le comité s'est senti

Catherine Bernard explique qu'on compare au CDAI parce qu'ils ne sont pas affiliés à l'AGED, mais on a une entente avec le CDAI, ne nous donne pas un fort contrôle mais diminue les animosités entre les parties, et les commandites qu'on peut chercher des deux

bords, et demande si une entente serait possible, ou si veulent s'engager seulement avec la faculté.

Karl Boulanger : le but est que tous profitent de l'activité, les commandites qu'on chercherait serait des contacts personnels, mais que se joindre à l'AGED serait une éventualité.

Antoine Poirier-Godon : un comité qui privilégie la diversité devrait avoir à coeur de chercher que tous les étudiants de la fac soient cherchés, et que si le comité avait été créé dans les règles, sans une telle hâte, on ne serait pas dans cette situation. On aimerait agir autrement si on veut parler aux gens de valeurs. Je vois un doublon qui est clair et des parties qui se sont réconciliées.

7. Mesures de soutien pour la conciliation étude-implication

Chloé Valiquette dit qu'elle a mis un document sur la page facebook de l'AGED, on cherche une position de l'AGED pour pouvoir négocier avec le décanat pour une aide de conciliation implication-étude, et que pour plusieurs l'implication est importante.

TEXTE DE CHLOÉ :

Équilibre implication-étude

Contexte

Considérant que la vie universitaire n'implique pas que les études et les bonnes notes et que l'implication est au cœur de ce qui fait de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke ce qu'elle est, nous croyons qu'il est temps que l'administration prenne plus en considération les difficultés que présentent la conciliation implication-étude. C'est l'heure d'un changement de culture, surtout considérant que les employeurs éventuels dans le domaine juridique ne regardent pas seulement la réussite académique.

Idées

- Accès autorisé aux enregistreuses pour une absence motivée à un cours
 - Assemblée générale (membres du CE)
 - Rencontres à l'externe (Responsable aux affaires externes)
- Possibilité de réaménagement d'horaire
 - Toujours par permission spéciale de Me Gaulin/décanat, mais plus facilement donnée
 - Vert&Or – beaucoup d'accommodements (hiérarchie des implications)
 - Création d'un document présentant quels cours sont offerts à quelles sessions pour faciliter le choix (« mappemonde du parcours en droit »)
 - Comm juridique crédité par l'implication
 - Meilleure reconnaissance au niveau du relevé de notes (institutionnel)
 - « Attestation de participation étudiante » : est-ce suffisant ? Est-ce assez publicisé ?
 - <https://www.dse.ulaval.ca/wp-content/uploads/2015/05/politique-reconnaissanceimplication-etudiante.pdf>

- Pousser le dossier à la FEUS (besoin d'une position d'AG)
- Formations par la VP engagement étudiant de la FEUS ? (besoin d'une position d'AG)
- - Chercher du financement chez les anciens exécutants

Ce qu'on demande de l'Assemblée

- 1) Mandat pour négocier avec le décanat
- 2) Mandats pour pousser les projets institutionnels à la FEUS
- 3) Mandat pour la VP à l'engagement étudiant.

Par exemple, il n'y a pas d'accès aux enregistreuses sauf si conflits d'horaires avec des cours. Mais pas pour les AG, et le CE trouvent que c'est injuste, et qu'on doit parfois manquer des cours. On peut utiliser un téléphone, mais des fois il y a refus des profs ou encore pas de place de stockage, alors les enregistreuses sont une meilleure solution.

On voudrait également une possibilité de changements d'horaires pour le monde dans le CE, par exemple avec le Vert et Or c'est possible mais pas pour le CE, et que la hiérarchisation des implications n'a pas sa place.

Voudrait aussi un mandat pour avoir une meilleure reconnaissance dans le relevé de notes, comme des crédits, mention au relevé de notes, attestation etc, donc un mandat pour faire des pressions auprès de la FEUS.

On veut un mandat pour négocier avec la faculté de droit, et inciter la FEUS à négocier avec le rectorat

Véronique Bureau demande si la reconnaissance va être seulement pour le CE ou pour tous qui s'impliquent

Chloé Valiquette dit que cela risque d'être du cas par cas, et donc qu'on fait une demande, mais que les pressions faites seront selon ce que l'AG décide.

Isabelle Simard dit qu'en fait on demande si l'AG pense que les membres du CE pourraient se faire reconnaître des mesures de soutien, ou si devrait être pour tous, et que cela reste du cas par cas, est-ce équitable seulement pour le CE?

Karine Allaire dit qu'elle serait en faveur, et que la conciliation devrait être pour tous, et que pourrait aider les autres implications (FEUS).

Chloé Valiquette demande des idées autres aussi

Antoine Poirier-Godon : à titre d'exemple pour les enregistrements, la fac a juste 2 enregistreuses, l'AGED pourrait financer ses propres enregistreuses, et s'organiser pour que cela fonctionne, pour appliquer le mandat général. Implication universitaire ou bien plus large?

Véro Bureau, considérant que c'est difficile pour l'uni de vérifier les implications extérieures:

Je propose qu'on mandate le CE d'aller négocier avec le décanat et de pousser les projets institutionnels à la FEUS afin d'obtenir des mesures d'accommodements, de conciliation et de reconnaissance de l'implication étudiante pour l'implication au sein de l'université.

Karine Allaire appuie

Daphné Auger demande si cela laisserait au CE toute la latitude nécessaire pour ce qu'ils veulent.

Chloé Valiquette dit voulait pour l'été aussi des cours, mais que laisse assez pour avoir plus.

Isabelle Simard demande si on veut aussi large ou plus restreint

Daphné Auger dit que oui, de cette façon, quelqu'un qui donne que 3h pourrait avoir une reconnaissance, qu'une implication faible et une forte auraient la même, et demande si serait pertinent de rajouter un nombre d'heures minimum.

Chloé Valiquette : on a négocié avec Me Gaulin, et c'est un mandat de négociation, et qu'elle était peu ouverte à des implications extérieures, que ce n'est pas réaliste pour le moment, et que cela resterait du cas par cas.

Véronique Bureau dit que se fie sur la bonne foi du CE et de Me Gaulin de négocier selon l'implication qui mérite reconnaissance.

Antoine Poirier-Goon dit que cette proposition est en deux temps, pour le décanat et la FEUS. Il a déjà siégé déjà sur ce genre de projet, et qu'il y a une gradation, et une explication en termes d'heures et de responsabilités, sous un comité qui vérifie le tout. Pour le décanat, on aimerait un mandat plus large parce qu'en tant qu'association, on reconnaît l'implication et que le décanat est trop rigide et supporte peu. Me Gaulin parle d'indice de force, souci d'équité basé sur les notes, et qu'on réduit le bac aux notes, et ne prend pas en compte l'implication, on cherche une mentalité plus progressiste, pour que l'institution vive on doit avoir des gens avec du temps à consacrer.

Isabelle Simard explique qu'il est difficile de quantifier le nombre d'heures, au sein du CE varie selon les périodes. N'est pas sûre qu'elle veut un mandat large, car si trop large Me Gaulin risque d'avoir peur de précédents, qu'on n'a pas fait de synthèse, besoin d'un mandat clair et précis.

Maude Bourgeois est d'accord avec ce mandat, mais trouve que n'est pas une bonne idée de parler des indices de force, plus de miser sur l'implication. On fonctionne avec les barèmes de notes, et qu'il y a un minimum de raison pour l'indice de force. C'est difficile de quantifier les heures, mais qu'on pourrait y aller avec des exemples.

Daphné Auger dit qu'on pourrait laisser un mandat large, et que le CE se rassemble pour des idées, par exemple un formulaire qui explique l'implication, quitte à avoir des preuves. Si on fait ça, on pourrait avoir un comité décanat + AGED afin d'éviter un pouvoir discrétionnaire de la direction

Antoine Poirier-Godon : pour compléter ce mandat, on pourrait rajouter les idées dans le plan de travail de Chloé (enregistrement, changements d'horaire). Un formulaire avec justification serait plus systématique et sauverait du temps à l'administration, pourrait ajouter, ce sont des idées pragmatiques, mais basées sur une idéologie, est-ce que la fac préfère le bien-être de ses étudiants, la note au barreau, la pub pour attirer de nouveaux étudiants? On est d'accord pour aider les gens qui s'impliquent, par exemple faire un cours l'été, on peut demander plus pour ceux qui s'impliquent par exemple cours d'été.

Véro Bureau propose d'amender la propositions en sous-points :

- i. Mandater le CE d'obtenir l'accès à des enregistreuses lorsque des étudiant.e.s doivent manquer des cours pour des raisons d'implication universitaire.*
- ii. Mandater le CE d'obtenir le soutien de la vp à l'engagement étudiant afin d'obtenir une mention sur le bulletin pour l'implication étudiante.*
- iii. Mandater le CE de négocier avec le décanat afin d'obtenir une plus grande flexibilité d'horaire.*
- iv. Mandater le CE de négocier avec la FEUS et le décanat pour toute autre mesure qu'il jugera nécessaire.*
- v. Mandater le CE de négocier la création d'un comité au sein du décanat afin d'analyser les demandes en lien avec les mesures d'accommodement et les mesures de reconnaissance.*

Antoine PG appuie

Adopté à l'unanimité

De retour à la proposition principale

Audrey Ann Martin propose de rajouter à la proposition, proportionnellement à l'implication en question

Karine Allaire appuie

Adopté à l'unanimité

EN CE MOMENT : LA PROPOSITION

Je propose qu'on mandate le CE d'aller négocier avec le décanat et de pousser les projets institutionnels à la FEUS afin d'obtenir des mesures d'accommodements, de conciliation et de reconnaissance de l'implication étudiante pour l'implication au sein de l'université proportionnellement à l'implication en question.

- i. Mandater le CE d'obtenir l'accès à des enregistreuses lorsque des étudiant.e.s doivent manquer des cours pour des raisons d'implication universitaire.*
- ii. Mandater le CE d'obtenir le soutien de la vp à l'engagement étudiant afin d'obtenir une mention sur le bulletin pour l'implication étudiante.*
- iii. Mandater le CE de négocier avec le décanat afin d'obtenir une plus grande flexibilité d'horaire.*
- iv. Mandater le CE de négocier avec la FEUS et le décanat pour toute autre mesure qu'il jugera nécessaire.*
- v. Mandater le CE de négocier la création d'un comité au sein du décanat afin d'analyser les demandes en lien avec les mesures d'accommodement et les mesures de reconnaissance.*

Isabelle Simard : on a regardé dans les autres unis, certains se font créditer des cours, il y a parfois rémunération. Dans le CE on a un malaise face à la rémunération, on a peur d'avoir des gens s'impliquant pour des mauvaises raisons et que cela ne réglerait pas le problème. Peut-être payer quelqu'un pour des tâches administratives (changement au registre, déclarations du trésorier). Ou bien se faire créditer le cours de Comm Juridique II. L'implication dépasse la charge de travail d'un cours, et rajouté avec le reste ça fait beaucoup. Laval ont une lettre d'attestation qui décrit les implications de façon personnalisée. Le crédit d'un cours est une option dans plusieurs unis pour le CE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Achalandage de la bibliothèque en période d'examens

Yoan Méthot-Bernatchez étant absent, il ne pourra pas présenter sa politique.

Catherine Deschamps demande si on a des nouvelles face aux revendications qu'on avait

Chloé Valiquette dit que Yoan avait écrit une politique, et que le CE en a parlé au décanat, qui est fermé tant qu'il y a des places. Cependant, les membres des autres facultés ne peuvent pas réserver les locaux plus d'une heure à la fois dorénavant lors des examens.

Isabelle Simard dit que la faculté est consciente de nos inquiétudes et frustrations, mais n'est pas prête à faire une politique car il n'y a pas de problème encore. Seule action c'est que les bibliothécaires vont voir s'il reste des places, et si il n'y en a pas on sortirait les autres étudiants. La bibliothèque est à l'université et ils ne veulent pas se mettre les autres facultés à dos. Pour le problème de place, les places ont été faites en conséquences du fait que les étudiants en droit ont beaucoup de livres. La bibliothèque, selon le décanat, devrait profiter à tous. Le droit est un domaine où on a beaucoup d'argent, pas nécessairement les autres domaines (éducation). Ils n'ont pas été clairs sur quand cela deviendra un vrai problème ce qu'ils vont faire, mais que cela ne relève pas vraiment de leur pouvoir de faire un règlement, et que l'AGED n'a pas de pouvoir pour faire passer ce règlement non plus. Cette session, les bibliothécaires sont strictes sur le fait de ne pas mettre de sacs sur les tables afin de ne pas faire comme si la place est prise.

Daphné Auger dit qu'on n'a pas de preuve de la biblio est pleine, pcq chaque place est occupée, mais qu'on ne sait pas si des élèves quittent des fois parce qu'il y a trop de gens. On pourrait avoir un document qui recense les fois qu'un membre n'a pas utilisé la bibliothèque car il y avait trop de gens.

Audrey Ann Martin recommande de mandater le CE pour négocier avec le décanat, puisque l'AGED a donné de l'argent, et que comme on a cotisé on devrait avoir des avantages sur les autres facultés, tels des priorités, un nombre de sièges réservés.

Chloé Valiquette est d'accord sur le mandat, mais pas pour le CE, plutôt elle pcq c'est dans ses tâches.

Daphné Auger propose de mandater la responsable aux affaires académiques pour trouver un système afin de remédier à l'achalandage lors des périodes d'examen et négocier son entrée en vigueur auprès du décanat.

Kolia Frare appuie

Camila Velasquez propose de rajouter qu'on ajoute pour favoriser les étudiants et étudiantes en droit. Antoine Poirier-Godon appuie.

Adopté à l'unanimité

La proposition devient:

Daphné Auger propose de mandater la responsable aux affaires académiques pour trouver un système afin de remédier à l'achalandage lors des périodes d'examen et négocier son entrée en vigueur auprès du décanat pour favoriser les étudiants et étudiantes en droit.

Isabelle Simard demande quel type de réponse le CE doit opposer (prévenir plutôt que guérir) en cas de refus du décanat d'instaurer une politique.

Justin Chenel dit qu'on pourrait dire que ce n'est pas pcq il ne reste que quelques places que ce n'est pas problématique, mais que d'être entouré de plein de personnes qui respectent plus ou moins les règles de la bibliothèque, cela nuit à l'étude.

Daphné Auger dit que l'idée provient aussi du fait que des personnes ont de la misère à étudier quand il y a plein de monde.

Sarah Milot dit que des personnes qui parlent, quand les bibliothécaires sont averties, cela continue quand même, les externes ne respectent pas les règles de la bibliothèque.

Chloé Valiquette dit que si on interdit les autres facultés, des étudiants de droit vont prendre leur place, donc ne règle pas le problème du bruit. Argument des gros cabinets (donateurs),

que s'ils apprennent que les étudiants de droit n'ont pas accès à la bibliothèque, pourraient être fâchés.

Isabelle Simard dit que le décanat a répondu que si tu n'es pas capable d'étudier quand il y a du monde, reste chez vous. C'est sûr qu'il y aura de l'achalandage.

Laurianne Massie : l'argument qu'il y a trop de monde n'est pas le meilleur, mais celui des cabinets est bon.

Catherine Deschamps demande si on peut réserver des tables et locaux pour droit, des places assignées, achalandage provient d'où.

Justin Chenel dit qu'on pourrait parler de l'usure causée à nos installations par les étudiants qui reviennent.

Audrey Ann Martin suggère une boîte de suggestions à l'AGED ou de venir voir les membres du CE.

Isabelle dit que des places sont réservées au Vert et Or dans notre bibliothèque, serait bien pour les étudiants aussi dans notre bibliothèque. On s'est battu aussi pour l'utilisation des installations dans l'endroit d'étudiant pas en droit et on a mentionné au décanat mais ils ne se sentent pas concernés..

Justin Chenel dit de proposer au décanat qu'un mouvement étudiant pourrait se former d'écrire des lettres aux commanditaires que la bibliothèque ne sera plus utilisée parce que le décanat refuse de prendre des mesures, ce qui est assez efficace d'habitude.

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Daphné Auger propose de mandater la responsable aux affaires académiques pour trouver un système afin de remédier à l'achalandage lors des périodes d'examen pour favoriser les étudiants et étudiantes en droit et négocier son entrée en vigueur auprès du décanat.

Chloé Valiquette appuie

Adopté à l'unanimité

Catherine Deschamps propose de mandater la responsable aux affaires académiques de négocier des places et des locaux aux étudiant.e.s en droit.

Sarah Milot appuie

Adopté à l'unanimité

9. Modalités d'évaluation

Justin Chenel dit qu'il n'a rien à dire.

10. Élection responsable aux affaires administratives de l'AGED (poste de première année)

Antoine Poirier-Godon explique que Marc Cordahi nous a quitté (mais il n'est pas mort). Le poste étant vacant, on procède à une élection. Le représentant siège au CE, participe aux réunions, a un droit de vote. Il prend les PV de CE, CA, AG. Il devra corriger les PV depuis son élection. On attend de cette personne qu'elle motive les premières années à s'impliquer, et porte une oreille attentive à leurs revendications. Il siège sur le comité droit vert l'avenir.

Kolia Frare se réjouit de ne plus avoir à prendre des PV et devoir les corriger en plus de ses tâches.

Audrey Ann Martin propose Laurianne Massie. Elle accepte.

Laurianne vient se présenter.

Elle s'est impliquée dans la commission de refonte, s'est impliquée au niveau des PV, et a aimé

Isabelle éprouve une crainte de perdre la personne prenant les PV dans la commission de refonte puisqu'elle ne peut pas siéger sur la commission.

Maxime Bérubé dit que tout membre même un exécutant peut siéger à la commission de refonte, 16.1 RG.

Chloé se demande si elle veut bien cumuler.

Kolia dit que ne se serait pas présentée si ne pensait pas pouvoir cumuler.

Audrey Ann Martin est prise d'une quinte de toux.

Isabelle dit que sa tâche de prise de PV ne devrait pas être trop lourde, elle a fait un travail exceptionnel, est ponctuelle, et invite à voter pour elle.

On procède au vote

Élue à l'unanimité

Sous le choc elle va boire de l'eau

11. Élection d'un administrateur de l'AGED inscrit en 2ième année

Maude Bourgeois (présidente du CA) explique qu'un membre du CA a quitté, et a besoin d'un remplaçant. Le membre doit être présent, lire la documentation, prendre des décisions au niveau judiciaire et financier, doit connaître les RG et les appliquer.

Deux candidatures, Michaël Deslauriers et Jason Gagné.

Michaël Deslauriers vient se présenter. Il explique qu'il a un intérêt depuis l'annonce de la vacance, a assisté aux rencontres depuis, bonne connaissance des règlements et du fonctionnement, et sera présent aussi aux AG.

Mickaël Deschênes demande s'il va se repropose l'an prochain, réponse = oui

Antoine Poirier-Godon demande comment il voit le rôle. Réponse : surveillant, regarde si les décisions de l'AG sont en concordance avec les RG.

Antoine Poirier-Godon : quelles autres expériences tu aurais? Réponse : pas d'exp précise, mais facilité avec les dispositions.

Justin Chenel demande ce qu'est pour lui un conflit d'intérêt. Réponse : si a un ami dans un comité, compte s'abstenir de voter.

Antoine Poirier-Godon lit la lettre de motivation de Jason Gagné, qui est absent :

OBJET : Candidature au poste d'administrateur de l'AGED

Chers membres du conseil d'administration, Chers membres de l'AGED,

Je souhaite aujourd'hui déposer ma candidature pour le mandat au poste vacant d'administrateur de deuxième année, au conseil d'administration de L'AGED.

Je m'appelle Jason Gagné et suis présentement en deuxième année au programme de Droit-MBA. Pour faire une histoire courte quant à ma présentation, certains de mes collègues me décriraient comme un peu excentrique et «pogneau de nerfs», mais tout de même agréable à vivre, drôle et débordant d'énergie. En parallèle à mon côté musical, théâtral et artistique, je suis très rigoureux dans ce que j'entreprends et m'implique toujours à mon 110% lorsqu'on parle de ma future profession. Je suis très cartésien, j'ai un esprit analytique développé et sais être critique quand il se doit.

En ce qui a trait à mon expérience associative, je crois que je pourrais bien représenter les intérêts de l'AGED en siégeant sur le conseil d'administration. En effet, j'ai eu la chance par le passé d'être présent sur le C.A. de mon association étudiante au Cégep, ainsi que pour la maison des jeunes de ma municipalité et sur le conseil d'établissement de mon école secondaire. Vous comprendrez donc que je connais les rouages d'une telle institution, et par le fait même, de mon intérêt à participer à la surveillance et à la bonne gestion de cette machine qu'on appelle l'AGED. Certes, je ne suis pas familier avec les règlements généraux de l'association considérant que je n'ai jamais eu l'occasion ou la nécessité de m'y rapporter dans la dernière année. Cependant, n'ayez crainte que je m'y plongerai avec enthousiasme et relèverai ce mandat avec professionnalisme et rigueur.

Veillez agréer, mesdames, messieurs, mes salutations les plus distinguées, Jason Gagné

Isabelle Simard dit que les deux candidatures sont bonnes, fait l'éloge de Jason, organisé sait où il va, Michaël est présent aux CA, on ne devrait pas discréditer Jason pour son absence ni Michaël pour son manque d'implication.

Mickaël Deschênes dit que Jason étant en MBA, il n'aura pas l'occasion par la suite de siéger.

Karine Allaire dit que Jason n'est jamais venu en CA, Michaël oui, vient toujours.

Chloé Valiquette dit que la faculté gagnerait à avoir Michaël, même s'il a eu peu de présence dans la faculté jusqu'à maintenant.

Mickaël Deslauriers est élu à majorité avec abstention

12. Élection responsable aux commandites du bal

Maude Bourgeois explique que le responsable commandites a également quitté au mois de janvier. Les commandites sont très importantes pour le bal, et il n'a rien obtenu lors de la session d'automne. On a commencé à chercher des commandites.

Daphné Auger propose Justin Chenel . Il accepte

Justin Chenel explique ses muuuuuuuultiplés implications (très nombreuses) (genre moult). Veut rendre service au comité organisateur.

Antoine Poirier-Godon demande "ses vaches à lait pref" (demande à ce que soit noté tel quel au PV)

Justin Chenel dit qu'il visera les épiceries, les marchands sur la rue Wellington, RBC, demander personnellement aux étudiants de 3e pour des contacts.

Catherine Bernard demande ce qu'il dirait à une grosse entreprise payant peu d'impôt qui demande plusieurs plusieurs trucs (visibilité) contre un forfait bas.

Justin Chenel parle de forfaits pré-établis, et dit que les décisions se font dans le comité, et que si c'est disproportionné, pas de problème à dire non ou consulter le CA.

Élu à majorité avec abstentions.

13. Levée de cours

Justin Chenel dit qu'à chaque année lors du Carnaval de la FEUS, à part admin (*il s'agit cependant de l'École de Gestion*) et droit, toutes les facultés ont une journée de levée de cours pour participer aux activités.

Antoine Poirier-Godon explique que la décision de donner une journée de congé a été prise au rectorat, mais refusée d'être appliquée au niveau de la fac.

Justin Chenel propose que l'AGED se positionne en faveur d'une levée de cours annuelle à l'occasion du carnaval de la FEUS et, qu'à cet effet, le CE soit mandaté de négocier la tenue de cette journée avec le décanat.

Kolia Frare appuie

Amendement: Chloé Valiquette propose de remplacer "CE" par "Responsable aux affaires externes"

Véro Bureau appuie

Laurianne Massie demande qu'est-ce qui nous dit que ce ne sera pas une journée de vacance pour des étudiants

Antoine Poirier-Godon dit que dans la mesure où on compte s'impliquer, ça fera qu'aux moins les participants pourront venir.

Kolia Frare explique que la journée sera reprise, et que cela va aider ceux qui veulent participer, donc que ce ne sera pas un réel problème.

Amendement adopté à l'unanimité

Proposition adoptée à l'unanimité

14. Comité droit de la Santé

14.1. Entériner l'article de règlement du comité

Isabelle Simard explique que l'article a été pris en CA, doit être entériné en AG. On doit adopter le règlement puis élire les gens.

Voici l'article :

Comité du droit de la santé

Le comité est responsable de sensibiliser les membres aux enjeux médico-légaux actuels et de faire connaître aux membres les possibilités de carrière touchant au droit de la santé.

Il a notamment la tâche de :

(i) Organiser des activités de sensibilisation aux enjeux médico-légaux actuels;

(ii) Promouvoir la pratique du droit de la santé

Le comité du Droit de la santé est formé des personnes suivantes :

(i) Un Représentant du Conseil exécutif;

(ii) Un Coordonnateur;

(iii) Un Responsable à l'exécutif;

(iv) Un Secrétaire général;

(v) Un Trésorier;

- (vi) *Un Responsable des réseaux sociaux;*
- (vii) *Un membre de première année;*
- (viii) *Un représentant du programme de Droit et sciences de la vie;*
- (ix) *Un représentant de la maîtrise en Droit et politiques de la santé.*

**Antoine Poirier-Godon propose d'adopter, Gabriel Melançon appuie.
Antoine PG propose de scinder, sauf le point IX**

**La proposition d'adopter les premiers points est adoptée à unanimité
Antoine suggère de battre la proposition d'adopter le point IX**

Le vote est demandé.

Cette partie du règlement n'est pas adoptée, à l'unanimité

L'article adopté est donc :

Comité du droit de la santé

Le comité est responsable de sensibiliser les membres aux enjeux médico-légaux actuels et de faire connaître aux membres les possibilités de carrière touchant au droit de la santé.

Il a notamment la tâche de :

- (i) Organiser des activités de sensibilisation aux enjeux médico-légaux actuels;*
- (ii) Promouvoir la pratique du droit de la santé*

Le comité du Droit de la santé est formé des personnes suivantes :

- (i) Un Représentant du Conseil exécutif;*
- (ii) Un Coordonnateur;*
- (iii) Un Responsable à l'exécutif;*
- (iv) Un Secrétaire général;*
- (v) Un Trésorier;*
- (vi) Un Responsable des réseaux sociaux;*
- (vii) Un membre de première année;*
- (viii) Un représentant du programme de Droit et sciences de la vie;*

14.2. Élire les membres

14.2.1. Coordonnateur

Marie Labrecque propose Arielle Reeves-Breton, qui accepte.

Marie présente Arielle qui a fondé le comité depuis deux ans, a été présidente, des bonnes idées de conférences et est compétente.

Arielle Reeves-Breton est élue à l'unanimité

14.2.2. Responsable à l'exécutif

Gabriel Melançon propose Alexis Bourdeau, il accepte

Élu à la majorité

14.2.3. Secrétaire général

Marie Labrecque se propose.

C'est son poste depuis septembre, aime ses tâches, est présente aux assemblées, prend les PV, organise des conférences parfois aussi, et aimerait poursuivre dans ce comité

Élue à l'unanimité

14.2.4. Trésorier

Gabriel Melançon propose Molly Beauchamps, elle accepte.

Élue à l'unanimité

14.2.5. Responsable des réseaux sociaux

Marie Labrecque propose Mathilde Delorme, elle accepte.

Élue à l'unanimité

14.2.6. Un membre de première année

Gabriel Melançon se propose.

Justin Chenel demande comment il voit ses tâches.

Gabriel répond qu'il se présente aux réunions, et assure le suivi avec les années prochaines, la procédure pour les conférences, la page Facebook

Élu à l'unanimité

14.2.7. Un représentant du programme de Droit et Sciences de la Vie

Gabriel Melançon propose Rosalie Jalbert, elle accepte.

Elle a beaucoup de contacts pour les conférenciers et aimerait poursuivre son mandat.

Élue à l'unanimité

15. Élection membre du comité Common Law

15.1. Entériner l'article de règlement du comité

L'article se lit comme suit :

Comité Common Law

Le comité est responsable de représenter le programme de deuxième cycle en common law et droit transnational.

Il a notamment tâche de :

(i) organiser des conférences relatives à la common law et à la pratique transnationale ;

(ii) faire connaître les opportunités de la profession juridique hors du Québec.

Le comité Common Law est formé des personnes suivantes :

(i) un coordonnateur des projets du Comité

(ii) deux étudiants membres inscrit au programme de deuxième cycle de common law, dont un étudiant membre de première année

(iii) un représentant du Conseil exécutif (à déterminer).

Maxime Bérubé dit qu'on commence à avoir beaucoup de comités, qui demandent de l'argent, du temps pour les élections, et ceci est un comité que la faculté pourrait se charger de chapeauter, financer et s'occuper. Il se demande à quel point il y a un intérêt à cet égard.

Chloé Valiquette propose d'adopter cet article. Vanessa Bradette appuie

Adopté à l'unanimité

15.2. Élire les membre

15.3. Coordonnateur/coordonnatrice inscrit.e en cheminement Common Law

_____ Celya Belayadi se propose.

Étudiante de 3e, a déjà fait un été, représentante de classe a eu une discussion avec le directeur du programme, que ce programme est méconnu, et donc que le comité pourrait faire de la promotion. Le fait qu'elle finisse son bac sera peut-être un problème, mais est prête à faire la transition

Catherine Bernard demande c'est quoi son rôle, comment elle va concilier les intérêts des étudiants vs l'administrations, de quel côté elle va pencher

Celya Belayadi répond que les professeurs sont charmés par l'idée que le programme soit publicisé avec une face plus humaine. Elle voit son rôle comme offrir des activités plus à sujet

Myriam Brazeau demande quelles seront les responsabilités et les tâches pour les autres membres

Celya Belayadi dit que ce sera surtout de la structuration et de la recherche de conférenciers pour l'instant

Isabelle Simard demande quel type de conférence ce sera

Celya Belayadi répond des expériences concrètes des gradués.

Catherine Bernard demande ce qu'elle va répondre à un étudiant qui demande en quoi le programme est pertinent

Celya Belayadi dit que c'est un atout, même si pas utilisé, des principes importants se reflètent dans le droit civil. Les cours sont en anglais ce qui est très différent, et c'est un autre système juridique.

Maxime Bérubé réitère que ce comité n'a pas sa place, justement que dans son exposé elle a parlé que ça a déjà été discuté avec la direction, et que si la direction veut faire la promotion de son programme c'est à elle d'engager du monde

Chloé Valiquette dit que l'an prochain on aura peut-être une perspective autonome, et que ce n'est pas la première fois qu'il y a collaboration avec la direction

Myriam Brazeau dit que ce comité peut être justifié par le manque de connaissances de la common law dans le bac, ce serait juste un service de plus aux élèves, qui répondrait aux besoins des étudiants.

Vanessa Bradette dit que c'est difficile pour les étudiants de connaître ce programme, c'est de l'information qu'elle aurait aimé avoir avant de prendre Common Law.

Élue à l'unanimité.

15.4. Membre en 1ère année inscrit.e en cheminement Common Law

Sonita Khatol Abdullah se propose

Sonita Khatol Abdullah explique qu'elle a déjà été vp au club de charité, pour amasser des fonds, donc a déjà travaillé dans l'aspect admin d'un comité. Est en 1ère année, veut faire partie d'un comité autonome non sous la supervision de la direction.

Laurianne Massie demande si elle compte poursuivre dans le comité.

Sonita Khatol Abdullah dit qu'elle compte prendre la relève de Celya Belayadi à son départ.

Catherine Bernard dit que vu qu'en 1ère année, elle n'a pas vécu l'été common law, comment va vendre le programme puisqu'elle ne l'a pas encore vécu

Sonita Khatol Abdullah dit que pour elle le comité ce n'est pas seulement promouvoir le programme, alors cela mène aussi à un sentiment d'appartenance.

Élue à l'unanimité

15.5. Membre inscrit.e en cheminement Common Law

Myriam Brazeau se propose

Siobhan Mullan se propose

Celya Belayadi propose Léa Benoît, elle accepte.

Myriam Brazeau se présente, étudiante de 1ère année, avant de s'inscrire, a vu que CL est une particularité de Sherbrooke. Programme avec plusieurs avantages, ouvre des portes à l'international et au Canada. Programme méconnu, est en 1ère année alors lui permet de s'impliquer plus longtemps, peut faire des recherches pour inviter des personnes de renom, informer des étudiants sur le programme.

Siobhan Mullan se présente, elle va dans sa deuxième année de CL, a fait un stage à Toronto, a fait des mandats transnationaux, dans son bac a fait partie de 10 comités, en organisation a ce qu'il faut, a plusieurs contacts, et a manqué des dates à cause du manque de diffusion, à voir.

Celya Belayadi présente Léa Benoît, personnalité franche et ouverte, veut créer de nouveaux projets.

Catherine Bernard dit que Siobhan Mullan a à coeur se poste.

Vanessa Bradette dit qu'elle compte également accéder au Barreau d'Ontario,

**On procède au vote par tour
Siobhan est élue à majorité**

16. Varia

Isabelle Simard dit que la pétition n'a pas bien marché avec l'imprimante alors sera partagée sur la page Facebook.

Justin Chenel dit que la source principale de financement pour le bal de finissant sont les 5@8 et 5@11, donc tradition de venir, venez demain!

17. Fermeture de l'Assemblée générale

L'assemblée est fermée à 19h19